



le XV d'attac

Le bulletin d'information mensuel
d'attac Paris 15^e

n°49 avril 2005

La campagne pour le non au référendum continue...

Le week-end des Attac parisiens et d'Ile de France du 11 au 13 mars dernier a été un succès.

De nombreuses initiatives décentralisées des comités locaux (débat, présences sur les marchés, théâtre de rue...) se sont déroulées du vendredi 11 mars au soir au dimanche matin. Il s'agissait d'expliquer notre position sur la constitution européenne.

Le rendez-vous commun du samedi soir, de 17h à 23h dans le 15^{ème} arrondissement (Foyer de Grenelle) a réuni au moins 500 personnes dont la moitié étaient des citoyens non engagés dans Attac. Ils ont assisté à des discussions autour de tables thématiques, de projections, de débats, d'intermèdes musicaux, de discussions autour d'un bar sympathique...

Les prochaines étapes pour la campagne...

6 heures pour le Non de gauche dans le 15^{ème}, organisées par les associations et les organisations politiques participant au Comité pour un Non-de-Gauche Paris 15^e : Attac, LCR, MARS, MRC, PCF, des Socialistes, le 16 avril. Trois thèmes seront abordés : l'Europe de la Constitution n'est pas celle des droits sociaux, l'Europe de la Constitution n'est pas celle des droits des femmes, l'Europe de la Constitution n'est pas celle de la paix. Des collages d'affiche et des distributions de tracts sont programmés pour annoncer le meeting : les dates et heures seront communiquées sur Paris15-informer, mais vous pouvez aussi appeler les membres du CA pour avoir la liste.

Samedi 16 avril de 14h00 à 20h00, au Patronage Laïque 72 avenue Félix Faure 75015 PARIS

Une conférence-débat, le 19 avril, avec Henri MALER, enseignant à l'Université Paris VIII, co-animateur d'Action CRITique MEDia (ACRIMED). Le thème sera le traité constitutionnel vu par les médias ou comment les médias nous informent sur la constitution. En effet, malgré la mobilisation des militants, il apparaîtra une fois de plus :

- que les médias auront favorisé une position au détriment d'une autre ;
- qu'ils n'auront pas rempli leur fonction d'information sur le contenu du Traité en accordant plus d'importance aux commentaires qu'au traité lui-même.

Quels sont, dans ce contexte, les modes possibles d'exercice de la liberté d'expression et du contrôle citoyen sur l'information?

Mardi 19 avril à 20h00, au Foyer de Grenelle 17 rue de l'Avre 75015 PARIS

Sans paillettes mais en fanfare, avec Attac, faites le non dont l'Europe et le monde ont besoin, le 30 avril. Des intervenants d'Attac de plusieurs pays européens, des militants altermondialistes de plusieurs continents viendront témoigner et dire l'Europe dont les peuples ont besoin.

La restauration est assurée par la Confédération Paysanne et la coopérative Femmes Actives.

Des bons de participation sont en vente au prix de 5 Euros auprès des comités locaux.

Samedi 30 avril de 14h00 à 20h00, Paris expo, porte de Versailles, Hall 8

Festival de cinéma d'Attac... 3^{ème} ...

La troisième édition du festival de cinéma d'ATTAC " Images Mouvementées " se déroulera du **5 au 12 avril 2005 au Cinéma des Cinéastes**, et aura pour thème " **La fabrique de l'exclusion** ".

À travers ce thème, il s'agit de démonter les mécanismes produisant les laissés-pour-compte de la société (travailleurs précaires, chômeurs, SDF, sans-papiers...). Les conséquences sur le droit du travail, sur les services publics ou sur le fonctionnement de la justice des politiques néo-libérales menées par la plupart des gouvernements occidentaux, mais aussi à l'échelle internationale par les grands organismes financiers seront ainsi au cœur de la problématique développée durant le festival.

D'une façon plus générale seront également abordées la question du regard que l'on porte sur les exclus ainsi que les initiatives mises en œuvre pour lutter contre toutes ces formes d'exclusion.

Seront proposés, au rythme de quatre à cinq séances par jour :

- 44 films (documentaires et fictions, longs et courts-métrages) décrivant et analysant ces questions en France, en Europe et dans le reste du monde.

- 14 débats réunissant des représentants de l'ensemble de la société civile : responsables associatifs, sociologues, historiens, représentants syndicaux et, bien entendu, cinéastes.

Avec cette troisième édition, il s'agit de poursuivre, d'une façon à la fois festive et constructive, résolument lucide et optimiste, la réflexion sur le monde que nous voulons demain pour nous et pour nos enfants et aux moyens de faire entendre nos voix.

Images Mouvementées - Cinéma des Cinéastes, 7 avenue de Clichy 75017 Paris du 5 au 12 avril

Informations d'Attac Santé

Des généralistes déposent un recours en Conseil d'Etat contre la "Déclaration de choix du Médecin traitant" au motif de défaut d'information du patient et du médecin, et de non-conformité aux règles du droit.

Un large éventail de responsables de diverses composantes de la médecine générale se sont associés pour saisir le Conseil d'Etat d'un recours en annulation contre les arrêtés d'approbation du formulaire dit "Déclaration de choix du médecin traitant" et ceci aux motifs que ce document contrevient aux règles du droit.

Il existe en effet un net défaut d'information du patient et du médecin, avec présentation partielle voire partielle du dispositif. Il est ainsi demandé aux deux parties de s'engager à respecter les dispositions d'un article du Code de la Sécurité Sociale, qui comporte six alinéas, mais seul le premier de ceux-ci est communiqué au dos du document. L'information fournie au patient et au médecin ne leur permet pas un choix éclairé. Le formulaire est présenté comme une simple "déclaration de choix" alors qu'il engage les deux parties, et constitue donc un véritable contrat. Or en droit un contrat doit être rédigé en un nombre suffisant de copies pour que chacun des signataires bénéficie d'un exemplaire, ce qui n'est pas ici le cas.

Au-delà des arguments juridiques développés dans ce recours en annulation, on ne peut que s'étonner de la précipitation et de l'absence d'information des patients et des médecins sur les responsabilités et les pénalités que met en place ce dispositif, prétendument destiné à renforcer la cohérence de l'accès aux soins dans le système de santé alors qu'il en organise systématiquement le contournement. La vaste entreprise de communication tous azimuts mise en oeuvre par les signataires se heurte, jour après jour, aux incompréhensions suscitées dans la société civile, aussi bien chez les patients que chez les médecins, par ses graves incohérences. En tant qu'assurés sociaux et en tant que professionnels soignants de premier recours, les médecins généralistes associés dans cette démarche entendent défendre la médecine générale et l'accès aux soins des patients dans un système solidaire.

Pour défendre l'accès aux soins solidaire et la médecine générale, signez et diffusez le Manifeste:
www.manifeste-sante-mg.org.

La pétition sera aussi disponible pour signature à la réunion mensuelle du mois d'avril.

attac Paris 15 - 17 rue de l'Avre - 75015 Paris (M° La Motte-Picquet - Grenelle)